



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 23/2023

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Samedi 15 Avril 2023

CHASSE AUX OEUFS

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par Le Secours Populaire en date du 29 Mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,

Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le Secours Populaire représenté par Monsieur CHENEVAS sis 30 Rue Bonaparte – 06300 NICE est autorisé à occuper le domaine public de façon précaire et révocable, **à titre gracieux**, le Samedi 15 Avril 2023 de 9h00 à 17h00 dans le Parc Forestier – CARROS pour leur chasse aux œufs.

➤ Occupation du domaine public :

Samedi 15 Avril 2023 de 9h00 à 17h00

➤ Ouverture de la manifestation au public :

Samedi 15 Avril de 10h00 à 15h00